

Pass Monde volontariat accompagne la mobilité **INDIVIDUELLE** des jeunes normands engagés dans un volontariat à l'international ou dans une mission de coopération internationale avec l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) ou l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ).

1.1 Les bénéficiaires

Toute mobilité **INDIVIDUELLE** s'inscrivant dans le cadre d'un volontariat international suivant :

- SVE : Service Volontaire Européen
 - SCI : Service Civique International
 - VSI : Volontariat de Solidarité Internationale
- Ou dans le cadre d'une mission de coopération internationale avec :
- OFAJ : Office Franco-Allemand pour la Jeunesse
 - OFQJ : Office Franco-Québécois pour la Jeunesse

1.2 Les conditions d'attribution cumulatives

Condition d'âge :

Le demandeur devra être âgé de moins de 31 ans et selon les conditions d'éligibilité spécifiques des différents volontariats, à savoir :

- Service Volontaire Européen (SVE) - limite d'âge 30 ans,
- Service Civique International (SCI) – limite d'âge 25 ans,
- Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) – moins de 31 ans.

Condition de résidence pour la fiscalité sur les revenus :

Les parents, le représentant légal de l'apprenant, ou l'apprenant s'il est indépendant fiscalement, doivent avoir un domicile fiscal situé en Normandie. (Adresse sur l'avis d'imposition en Normandie).

Condition de revenu :

Le quotient familial est calculé en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de part fiscale indiqué sur l'avis d'imposition. Celui-ci ne doit pas dépasser 30 000 €.

(Exemple : un couple avec 2 enfants et un revenu fiscal de référence de 60 000 €, le calcul sera 60 000 / 3 parts fiscales = 20 000 € de quotient familial. Le dossier est éligible).

Condition de durée de séjour :

La durée minimale de la mobilité individuelle donnant lieu à un cofinancement est de 4 semaines.

La durée maximale de la mobilité individuelle donnant lieu à un cofinancement est de 26 semaines sur la totalité de la période de volontariat.

Les mobilités devront être validées par une structure d'accompagnement et d'envoi ayant une double accréditation Service Volontaire Européen / Service Civique International.

1.3 L'aide régionale Pass Monde

200 € ou 400 € en fonction de la destination + une aide hebdomadaire de 40 € (maximum 26 semaines)

- **200 €** pour les pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni y compris Iles Anglo Normandes, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Vatican ;

- **400 €** pour toutes les autres destinations.

La bourse maximum pour une mobilité de plus de 26 semaines est de 1 240 € (26 x 40€ + 200€) pour les pays dont le forfait départ est de 200 € et 1 440 € (26 x 40€ + 400€) pour toutes les autres destinations.

Exemple : pour une mobilité de 16 semaines en Espagne : (16 semaines à 40 €) soit 640 € auquel s'ajoute 200 € d'aide au départ pour l'Espagne soit une bourse d'un montant total de 840 €.

Les montants du forfait d'aide au départ et de l'aide hebdomadaire sont fixés annuellement. Ils peuvent être révisés d'une année à l'autre.

1.4 Pièces constitutives du dossier de demande de l'aide régionale :

PASS MONDE VOLONTARIAT (avoir un foyer fiscal Normand)	
1	L'avis d'imposition COMPLET auquel je suis rattaché (le mien ou celui de mes parents)
2	Mon RIB (celui de mes parents n'est pas accepté)
3	Un extrait d'acte de naissance à mon nom
4	Un document signé par la structure d'accueil ou accompagnatrice avec les dates d'arrivée et de départ (contrat d'activité, attestation d'engagement signée par toutes les parties...)
DANS LES 3 MOIS suivant la fin de la mobilité à l'étranger	
Une attestation de présence signée par la structure d'accueil à l'étranger à joindre sur votre compte Pass Monde en cliquant sur le bouton « clôturer » (Document type téléchargeable ♦)	

1.5 Comment en bénéficiaire ?

- 1- Je me connecte à mon compte Atouts Normandie/Pass Monde ou je crée mon compte
- 2- Je fais ma demande en ligne dans la rubrique "mes avantages" puis Pass Monde Volontariat je fais ma demande"
- 3- Je remplis le questionnaire sur la droite : choix de mon partenaire, dates et pays de mobilité, descriptif de projet puis **le RIB à mon nom**. Dans le cadre d'une mission avec l'OFAJ ou l'OFQJ je choisis comme partenaire la Région Normandie.
- 4- Je fais valider ma demande par mon partenaire
- 5- En attendant la validation du partenaire, je joins les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de ma demande
- 6- La Région Normandie instruit ma demande et la valide si celle-ci est éligible

1.6 Les modalités de versement de l'aide régionale

L'aide régionale sera versée en une seule fois à l'issue de l'instruction et de la validation du dossier complet et éligible après passage en commission permanente et vote des élus.